



INSTRUCTION COMMUNE

GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 7

OCOM C106.01 – PARTICIPER À UN EXERCICE DE TIR RÉCRÉATIF AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

Durée totale :

90 min

INTRODUCTION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Une liste complète des ressources nécessaires à l'enseignement de cet OCOM est présentée au chapitre 4 de la NQP. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au point d'enseignement pour lequel elles sont requises.

Avant de commencer l'enseignement de cette leçon, l'instructeur doit :

- réviser le contenu de la leçon et se familiariser avec la matière; et
- préparer un champ de tir pour carabine à air comprimé, conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, chapitre 1, section 8, avant de commencer l'activité.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

La méthode d'instruction par exécution a été choisie pour permettre aux cadets de participer à une étude supervisée de la matière d'enseignement pratique. Cette méthode se prête à tous les styles d'apprentissage.

RÉVISION

La révision pertinente de cette activité est le test de maniement de la carabine à air comprimé. Tous les cadets doivent passer le test de maniement avant d'être autorisés à tirer avec la carabine à air comprimé.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit avoir participé à un exercice de tir récréatif à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets.

IMPORTANCE

L'expérience tirée de la mise en pratique des compétences apprises dans l'OREN 106 (chapitre 6) permettra de développer les compétences des cadets en tir de précision. Le tir de précision est une compétence qui s'apprend et qui ne peut être améliorée que pendant des exercices de tir. Cette pratique est primordiale pour acquérir de l'expérience et développer de « l'enthousiasme » pour le tir de précision.

Point d'enseignement 1

Donner une séance d'information sur le champ de tir

Durée : 10 min

Méthode : Exposé interactif

ACTIVITÉ – SÉANCE D'INFORMATION SUR LE CHAMP DE TIR

Durée : 10 min

OBJECTIF

Une séance d'information sur le champ de tir est nécessaire dans la mesure où il permet de communiquer aux cadets les renseignements indispensables pour un déroulement sécuritaire de l'exercice au champ de tir.

RESSOURCES

Les ordres permanents locaux du champ de tir qui sera utilisé pour l'exercice de tir.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Les cadets reçoivent une séance d'information sur le champ de tir avant de commencer toute activité au champ de tir, y compris :

- La lecture de toutes les sections pertinentes des ordres permanents locaux du champ de tir.
- Une révision des règles et commandements du champ de tir pour carabine à air comprimé (OCOM M106.04 [section 4]).
- Une révision de la disposition du champ de tir pour carabine à air comprimé.
- Un rappel aux cadets d'appliquer les bons principes d'hygiène en se lavant les mains après les exercices de tir.

MESURES DE SÉCURITÉ

S.O.

DIRECTIVES À L'INSTRUCTEUR

- Un rappel aux cadets d'appliquer les bons principes d'hygiène en se lavant les mains après les exercices de tir.
- Préparer une séance d'information complète pour travailler de façon minutieuse et organisée.
- Faire en sorte que tous les cadets puissent observer l'instructeur sans obstruction.

Point d'enseignement 2**Faire passer un test de maniement de la carabine à air comprimé**

Durée : 20 min

Méthode : Exécution

ACTIVITÉ – TEST DE MANIEMENTDurée : 20 min

OBJECTIF

Le test de maniement de la carabine à air comprimé est nécessaire pour s'assurer que les carabines seront maniées de façon sécuritaire en tout temps sur le champ de tir.

RESSOURCES

- Test de maniement de la carabine à air comprimé présenté au chapitre 3 de la NQP.
- Carabine à air comprimé des cadets.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

En se servant du formulaire présenté au chapitre 3 de la NQP, le personnel du champ de tir qualifié évalue tous les cadets qui ont échoué le test de maniement pendant l'année d'instruction courante.

MESURES DE SÉCURITÉ

- Assurer un contrôle total en tout temps et s'assurer que les cadets considèrent toujours la carabine à air comprimé comme étant chargée.
- S'assurer que le test est effectué en direction d'un endroit sécuritaire et à l'écart d'autres personnes.

DIRECTIVES À L'INSTRUCTEUR

- Réviser la procédure du test de maniement de la carabine à air comprimé.
- Préparer un plan organisé pour évaluer tous les cadets qui doivent passer le test.
- Mettre en place un plan pour donner un nouvel entraînement aux cadets qui n'ont pas réussi le test.

Point d'enseignement 3**Participer à un exercice de tir récréatif**

Durée : 60 min

Méthode : Exécution



Le déroulement de cette activité doit être supervisé par un officier de sécurité du champ de tir (OSCT) qualifié.

ACTIVITÉ – EXERCICE DE TIR RÉCRÉATIF

Durée : 60 min

OBJECTIF

L'objectif de cette activité de tir récréatif est de hausser le niveau de compétence du tir de précision au sein du Mouvement des cadets du Canada (MCC).

RESSOURCES

- Des carabines à air comprimé utilisées par les cadets.
- Des tiges de sécurité pour carabine à air comprimé des cadets.
- Des lunettes de sécurité.
- Des plombs.
- Des cibles appropriées.
- Des assistants au champ de tir.
- Un OSCT qualifié.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- L'activité doit se dérouler dans le respect des pratiques établies du champ de tir.
- On doit permettre aux cadets de voir leurs cibles.

MESURES DE SÉCURITÉ

Toutes les procédures réglementaires de sécurité du champ de tir sont en vigueur.

DIRECTIVES À L'INSTRUCTEUR

- L'OSCT doit s'assurer que toutes les règles et procédures sont strictement respectées.
- Les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé avant de tirer des plombs sur un champ de tir pour carabine à air comprimé.



Les activités de tir récréatives suggérées sont entre autres :

- des événements chronométrés;
- des cibles de différents styles; et
- des cibles de biathlon à plaque tombante.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

S.O.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Il n'y a pas d'évaluation formelle à cette activité.

OBSERVATIONS FINALES

On doit permettre aux cadets de voir leurs cibles et, avec l'aide des instructeurs, de choisir des cibles qui peuvent être admissibles pour la reconnaissance dans le cadre du programme d'exercice de tir récréatif.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

S.O.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.
- A2-003 D Cad. (2005). OAIC 14-41, *Annexe E, appendice 1 – Tir de précision, carabines et munitions*. Ordonnances sur l'administration et l'instruction des cadets (vol. 1, 8 pages) Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.